

**Conseil Communautaire du 15 décembre 2016**

D 2016	I	05
<b>Nombre de Conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	<b>88</b>	
<b>Présents</b>	<b>68</b> (dossier 1 à 3) – <b>69</b> (dossier 4 et 5) – <b>68</b> (dossier 6) – <b>69</b> (dossier 7) – <b>67</b> (dossier 8 à 22) – <b>66</b> (dossier 23 à 45)	
<b>Votants</b>	<b>79</b> (dossier 1 à 3) – <b>81</b> (dossier 4 et 5) – <b>79</b> (dossier 6) – <b>80</b> (dossier 7) – <b>77</b> (dossier 8 à 22) – <b>75</b> (dossier 23 à 45)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **9 décembre 2016** s'est réuni à la salle des fêtes de **FAUILLET** en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

**Etaient présents**

<b><u>Agmé</u></b>	.....
<b><u>Beaupuy</u></b>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<b><u>Birac sur Trec</u></b>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<b><u>Calonges</u></b>	François NÉRAUD
<b><u>Castelnau Sur Gupie</u></b>	Guy IANOTTO
<b><u>Caubon Saint Sauveur</u></b>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<b><u>Caumont Sur Garonne</u></b>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<b><u>Clairac</u></b>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<b><u>Cocumont</u></b>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<b><u>Couthures Sur Garonne</u></b>	Jean-Michel MOREAU
<b><u>Escassefort</u></b>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<b><u>Fauguerolles</u></b>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<b><u>FaUILLET</u></b>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<b><u>Fourques Sur Garonne</u></b>	Jacques BILIRIT [du dossier 1 au dossier 7 (+ pouvoir Joël HOCQUELET)] – Josette PATISSOU (du dossier 1 au dossier 7)
<b><u>Gaujac</u></b>	Jean-François THOUMAZEAU
<b><u>Gontaud de Nogaret</u></b>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<b><u>Grateloup Saint Gayrand</u></b>	Alain PRÉDOUR
<b><u>Jusix</u></b>	Michel GUIGNAN
<b><u>Lafitte Sur Lot</u></b>	Patricia GAVA
<b><u>Lagruère</u></b>	Guy PÉREUIL
<b><u>Laqupie</u></b>	Jean-Max MARTIN (+ pouvoir Michel ZANETTE)
<b><u>Le Mas d'Agenais</u></b>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<b><u>Longueville</u></b>	Guy FARBOS
<b><u>Marcellus</u></b>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<b><u>Marmande</u></b>	Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 4) - Didier DUTHEIL (+ pouvoir Bernard MANIER) – Josette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE) - Jean-Pierre MARCHAND – Laurence VALAY
<b><u>Mauvezin sur Gupie</u></b>	Daniel BORDENEUVE
<b><u>Meilhan sur Garonne</u></b>	Régine POVÉDA
<b><u>Montpouillan</u></b>	.....
<b><u>Puymiclan</u></b>	Michel FEYRY
<b><u>Saint Avit</u></b>	Michel COUZIGOU
<b><u>Saint Barthélémy d'Agenais</u></b>	Gaëtan MALANGE
<b><u>Saint Martin Petit</u></b>	Marie-France BONNEAU
<b><u>Saint Pardoux du Breuil</u></b>	Jean-Marc DUBAN [du dossier 1 au dossier 22 (+ pouvoir Nicolas MINER)]
<b><u>Saint Sauveur de Meilhan</u></b>	Francis LABEAU
<b><u>Sainte Bazeille</u></b>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<b><u>Samazan</u></b>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN (+ pouvoir Didier MONPOUILLAN)
<b><u>Sénéstis</u></b>	Jacques PIN (suppléant)
<b><u>Seyches</u></b>	Isabelle CESA - André CORIOU
<b><u>Taillebourg</u></b>	Denis DUTEIL (suppléant)
<b><u>Tonneins</u></b>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET - Dante RINAUDO
<b><u>Varès</u></b>	Gérard MARTET (du dossier 1 au dossier 5 et du dossier 7 au dossier 45) - Jacky TROUVÉ
<b><u>Villeteau</u></b>	Jean GUIRAUD
<b><u>Virazeil</u></b>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Charles CILLIÈRES) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ pouvoir Anne MAHIEU)

<b><u>Absents ou excusés</u></b>	Patrick GAUBAN - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Bernard CABANE - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3) Joël HOCQUELET - Anne MAHIEU - Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT - Nicolas MINER - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean-Pierre VACQUE – Eric BOUCHAUD - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Gérard MARTET (dossier 6) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 8) – Josette PATISSOU (à compter du dossier 8) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 23)
----------------------------------	---

<b><u>Pouvoirs de</u></b>	Michel ZANETTE à Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES à Christophe COURREGELONGUE – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Anne MAHIEU à Caroline DELRIEU-GILLET – Bernard MANIER à Didier DUTHEIL – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à Philippe LABARDIN – Didier MONPOUILLAN à Bernard MONPOUILLAN – Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON
---------------------------	--

## Dossier n°5 -

### REPRISE DE LA GESTION DES AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES PAR LES COMMUNES D'ACCUEIL

#### Résumé de la délibération

---

VGA gère 5 agences postales sur les 12 présentes sur le territoire. Dans un souci d'équité et d'harmonisation de gestion des agences postales du territoire, il est proposé de transférer la gestion des 5 agences postales intercommunales de VGA vers les communes d'accueil (Fauguerolles, Marcellus, Caumont sur Garonne, Couthures sur Garonne, Birac sur Trec) à compter du 31 mars 2017.

#### Exposé des motifs

---

Monsieur le Président rappelle que la communauté Val de Garonne Agglomération a engagé une évaluation de ses politiques publiques en vue de définir ses priorités pour la mandature et d'optimiser ses actions en faveur du territoire.

Dans ce cadre, Jacky TROUVE, délégué communautaire aux agences postales, a étudié le fonctionnement des 5 agences postales gérées par l'agglomération, situées sur les communes de : Fauguerolles, Marcellus, Caumont sur Garonne, Couthures sur Garonne et Birac sur Trec.

Il en ressort les éléments suivants :

- la fréquentation journalière moyenne des agences postales intercommunales varie de 3 à 10 clients par jour d'ouverture, ce qui est très faible.
- la plupart des utilisateurs sont des habitants de la commune, ce qui limite le rayonnement de nos agences intercommunales.
- la gestion des 5 agences postales intercommunales coûte près de 36 000€/ an à VGA.

D'autre part, l'agglomération ne possède pas de compétence « agences postales » et il n'existe aucun cadre juridique ; ce qui se traduit par l'existence sur notre territoire de 7 agences postales gérées par des communes de : Escassefort, St Barthélémy d'Agenais, Montpouillan, Laffite sur Lot, Puymiclan, Samazan, Castelnau sur Gupie (agences postales communales).

Il existe donc une distorsion de traitement entre les communes du territoire. Cette situation nous amène revoir les modalités de gestion des agences postales, d'autant plus que la convention liant VGA avec la Poste depuis 2006 est à présent caduque.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec l'ensemble des maires accueillant une agence postale. Elles ont mis en avant la nécessité d'harmoniser la gestion des agences postales. Les communes qui gèrent elles-même leur agence postale ont émis le souhait de continuer ce fonctionnement.

Le groupe d'évaluation des Services à la population a validé le principe de l'équité de traitement entre les communes. Aussi, il est proposé que la gestion de l'ensemble des agences postales soit assurée par les communes d'accueil à compter de l'année 2017. Il faut signaler que le financement de la Poste en faveur des agences postales (1.000€/ mois) sera maintenu au profit des communes qui reprendraient la gestion de leur agence. La Poste souhaite signer une convention spécifique à chaque agence pour le premier trimestre 2017.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

#### Le Conseil Communautaire,

#### Considérant :

- que la communauté Val de Garonne Agglomération ne dispose pas de compétence « Gestion des Agences Postales » ;
- que VGA gère directement 5 agences postales alors que 7 agences postales sont gérées par des communes du territoire ;
- que cette situation génère des disparités et une iniquité de traitement entre les communes de l'agglomération ;
- que les travaux issus de l'évaluation des politiques publiques de l'agglomération conduisent à harmoniser la gestion des agences postales sur le territoire ;

- que les agences postales assurent un rôle de proximité avec un rayonnement essentiellement communal ;

**Décide** de ne plus gérer les agences postales intercommunales situées sur les communes de Fauquierolles, Marcellus, Caumont sur Garonne, Couthures sur Garonne, Birac sur Trec

**Propose** que la gestion de ces agences postales soit assurée par la commune d'accueil, au même titre que les agences postales du territoire gérées par les communes de Escassefort, St Barthélémy d'Agenais, Montpouillan, Laffite sur Lot, Puymiclan, Samazan, Castelnau sur Gupie

**Précise** que cette décision prendra effet au plus tard au 31 mars 2017, date à laquelle les communes qui souhaiteront reprendre leur agence postale en gestion devront avoir signé la convention de financement avec la Poste.

**Valide** le principe d'attribuer un fonds de concours exceptionnel au titre de l'année 2017 pour les communes reprenant leur agence postale en gestion et qui souhaiteraient réaliser des travaux d'aménagement

**Précise** que le montant d'un fonds de concours sera défini lors du vote du budget, au regard des arbitrages financiers qui seront décidés pour les investissements de la collectivité

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>		
<i>Votants</i>	81	
<i>Pour</i>	78	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	3	Jean-Michel MOREAU – Pierre IMBERT – Michel BROUSSE

Fait à Marmande, le 15 décembre 2016

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,

**Publication / Affichage**

Le 19.12.2016

**Notification**

Le